



## Garantie hypothécaire et Nantissement

**Garantie hypothécaire** : uniquement habitation (RP – RS – Locative) et bien sans encours sauf relais possible rachat encours 15% du montant du financement.

Si surface > 200m<sup>2</sup> ou valeur > 1 000 k€, voir devis expertise.

Pas d'exclusion géographique en métropole. En Corse, uniquement bien situé autour des villes touristiques. Refus DROM-COM (anciennement DOM-TOM).

Possible en Europe : si client multi propriétaire en France.

**Une seule garantie hypothécaire possible – Pas de multi garantie.  
Possible cumul d'une hypothèque et d'un nantissement (gratuit)**

**Prêt in fine** : 1er rang et financement 60 % maxi de la valeur du bien plafonné à 500 k€.

**Prêt conso amortissable** : 1er rang ou 2ème rang si marge hypothécaire respectée.

**Pas de prise de garantie sur le bien acheté. Uniquement sur le bien à vendre.  
Coût d'une garantie : Voir tableau "provision sur frais".**

**Nantissement** : Assurance vie ou compte à terme.

**Compte à terme** : Financement = 90 % maxi du contrat.

**Assurance vie** : Tous contrats de droit Français quelque soit la compagnie.

Financement 90 % maxi de la part sécuritaire du contrat (monétaire, fonds €) + financement 60 % maxi des unités de comptes.

**Frais de nantissement** : 1 % du capital emprunté.

**Exemple** : Contrat d'assurance vie 500 000 €  
Fond € 150 000 : prêt 90% soit 135 000 €  
UC (unité de compte) 350 000 : prêt 60% soit 210 000 €  
Prêt potentiel : 345 000 €